



Montreuil, le 05 juin 2024

Monsieur Philippe BRU  
Directeur des Ressources Humaines du GPU  
2, place aux Étoiles  
CS 70001  
93633 La-Plaine-Saint-Denis Cedex

**Objet : Demande de Concertation Immédiate**

Monsieur le Directeur,

Après la grève et le rassemblement du 19 mars 2024 qui a réuni plus de 1 000 agents à Paris devant le bâtiment de la direction de la Sûreté et un autre rassemblement le 28 mai, les réponses fournies ne répondent toujours pas aux attentes des cheminot·e·s de la SUGE.

La situation actuelle des parcours professionnels, de la rémunération et des conditions de travail conduit de nombreux agents SUGE à demander une reconversion ou à démissionner.

Les cheminots exigent la reconnaissance de leurs métiers, qu'ils soient agents en CDI ou au Statut. Il est d'ailleurs inconcevable que la direction de la Sûreté n'organise aucune réunion de conciliation avec les organisations syndicales pour renouer le dialogue social. Celle-ci organise désormais des campagnes de désinformation afin de détourner les agents de leur revendication principale de revalorisation des indemnités de port d'arme et leur intégration dans la prime de travail.

Cette fracture doit être stoppée pour ramener un climat plus serein. Il est de votre responsabilité de faire cesser cette campagne de désinformation qui discrédite la direction et fait monter un climat de défiance.

La colère des cheminot·e·s de la SUGE ne cesse de grandir et des réponses doivent être apportées.

C'est pourquoi, conformément à l'article 4.2 du titre II du RH0826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, la Fédération CGT des cheminots vous dépose une demande de concertation immédiate. Cette DCI est motivée par les revendications suivantes, pour lesquelles notre organisation alerte depuis de long mois :

1. La revalorisation conséquente des indemnités de port d'arme (IPA/ICPA), et l'intégration de celles-ci dans la prime de travail (code 11) comptant pour la retraite, et des mesures équivalentes pour les cheminots contractuels ;
2. La rémunération ;
3. Les parcours professionnels ;
4. L'aménagement de postes de fin de carrière ;
5. La présentation d'un premier bilan des recrutements ainsi qu'un fléchage par DDS des recrutements prévus au budget 2024 ;
6. La sécurisation des indemnités de port d'arme en cas de reconversion subie ou choisie.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Sébastien NUGOU  
Secrétaire Fédéral

Joël MORRA  
Secrétaire du CTN Services Communs

